Image not found or type unknown

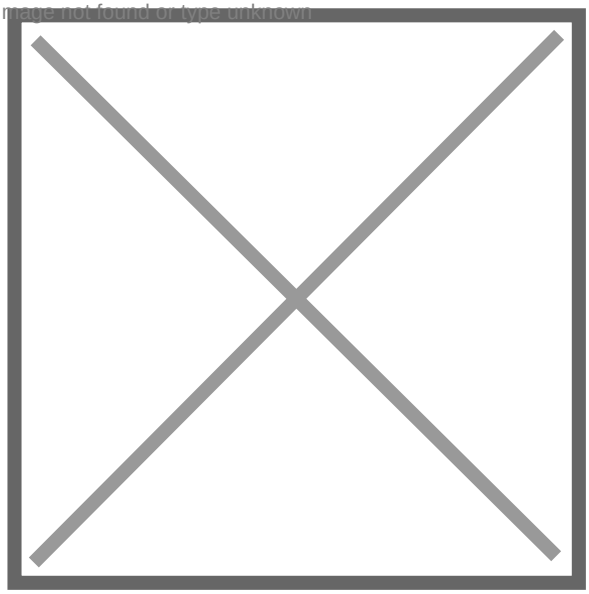

Agences de recouvrement

Par **Agent 007.**, le **22/04/2021** à **17:21**

Bonjour,

Mon fils est resté 3 ans chez Orange, tous les prélèvements ont été honorés. La box a été renvoyée avec la preuve qu'elle a été réceptionnée.

2 mois après, une agence de recouvrement le harcèlement avec une facture de 480 euros. Il les a contactés pour demander de justifier cette ardoise et leur seule réponse est : il faut payer.

Maintenant, c'est un huissier de justice qui pointe son nez. J'ai bien dit à mon fils de ne pas paniquer car tant qu'il ne possède pas une décision de justice rien ne sera fait.

Ma question est :
Que faut il faire pour arrêter tout ça ?

Merci et cordialement.

Par **amajuris**, le **22/04/2021** à **17:43**

bonjour,

sans titre exécutoire, un huissier de justice ne peut agir qu'à titre amiable, il n' a pas plus de pouvoir qu'une société de recouvrement.

il ne faut pas reconnaître la dette, ne rien payer et en cas d'insistance, indiquer son intention de déposer une plainte pour harcèlement.

salutations

Par **Agent 007.**, le **22/04/2021** à **17:50**

Merci beaucoup pour votre réponse
Cdt.

Par **Tisuisse**, le **23/04/2021** à **07:31**

Bonjour,

Voir le dossier spécial sur ce forum "droit de la consommation" "les officines de recouvrement". Tout y est mentionné.

Par **Agent 007.**, le **23/04/2021** à **09:49**

Bonjour
Merci pour l info.
Cdt

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés